

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
15 décembre 2022**

Présidence : M. Yannick Schelker

Rapporteur : Mme Natacha Stucki (voir annexes).

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 656/22 relatif au crédit cadre 2022-2026 pour le renouvellement et la modernisation de l'éclairage public, ouï le rapport de la commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de renouvellement et de modernisation de l'éclairage public

Article deux : d'accorder un crédit d'investissement de CHF 675'000.- TTC, le compte n° 9144.21 est ouvert au bilan à cet effet

Article trois : de financer ce montant par la trésorerie courante

Article quatre : d'amortir cet investissement par le compte n° 431.331, sur une durée maximale de 20 ans, la première fois au budget 2023

Ainsi délibéré en séance du 15 décembre 2022.

Le Président :



Yannick Schelker



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich